

Un jugement masculin

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **22 (1934)**

Heft 438

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261684>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

On tient plus fort la
hampe du drapeau qui a
le vent contre lui.

C. BOUGLÉ.

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Michel-du-Crest

Compte de Chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro..... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du 1^{er} juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace:

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Le 1^{er} janvier. À partir du 1^{er} juillet, il est

délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de

l'année en cours.

QUARTIERS D'HIVER

Nos lecteurs veulent-ils prendre
bonne note qu'à partir de la parution
de ce numéro, l'adresse de la Rédaction
du MOUVEMENT, comme l'adresse
privée de la Rédactrice, sera
de nouveau, et jusqu'à un autre chan-
gement d'avis

17, rue Töpfer, Genève,

toute lettre, tout envoi, adressés aux
Crêts-de-Pregny subissant dès lors un
retard d'un courrier, qui peut souvent
être préjudiciable aussi bien aux cor-
respondants de notre journal eux-
mêmes qu'à la bonne marche de
celui-ci.

Un jugement masculin

L'opinion publique à Genève vient d'être
mise en émoi par un jugement scandaleux
rendu dans une de ces lamentables affaires
de mœurs, dont le nombre va toujours en
augmentant, grâce sans doute au vent de dé-
moralisation générale qui souffle partout,
grâce aussi à la promiscuité engendrée par la
misère, grâce enfin à l'incroyable indulgence
de ceux qui, au contraire, devraient sévir. Il
s'agit dans l'espèce d'un ouvrier de campagne
qui a abusé d'une fillette de sept ans, fille
des fermiers chez lesquels il était employé, et
qui lui a communiqué sa maladie. À l'au-
dience de la Cour correctionnelle du 18 octo-
bre dernier, le jury a prononcé sur son cas
en lui reconnaissant des « circonstances atté-
nuantes » — chacun s'est demandé lesquel-
les ? ... — et l'a condamné à une année d'em-
prisonnement, avec sursis pendant cinq ans,
ce qui revient à dire que, si, durant cette pé-
riode, ce triste personnage ne commet aucun
délit, sa peine lui sera remise. Ce qui revient
à dire qu'actuellement, il est libre comme vous
et moi — libre de recommencer. Le ministère
public avait requis le maximum de la peine,
vu la gravité du cas.

Nombreaux sont ceux qui ont élevé la voix
dans la presse ou dans des groupements di-
vers pour manifester leur indignation, et il
faut avouer qu'en ces temps de défaveur de
la démocratie, le système du jury n'est pas
toujours sorti blanc de l'affaire. La Tribune
de Genève a très nettement posé ce dilemme,
répondant par avance à l'argument qu'une
sensiblerie pseudo-scientifique ne pouvait
manquer d'avancer: si cet individu est un ma-
lade, qu'on l'enferme et le soigne comme un
malade plus dangereux qu'un scarlatineux ou
un diphtérique. S'il n'est pas un malade,
qu'on le punisse. Le Cartel genevois d'hygiène
sociale et morale, de son côté, a adressé à tous
les journaux une lettre que tous n'ont pas
jugé utile de publier, mais qui a été beaucoup
lue et commentée, et dont on trouvera le
texte plus loin. Mais l'Association pour le
Suffrage, elle, a envisagé la question sous un
autre angle: pareil jugement aurait-il été
rendu, si des femmes avaient siégé dans ce
jury?

En conscience, nous pouvons répondre:
Non. Jamais des mères de famille, jamais des
femmes n'auraient pu admettre des circon-
stances atténuantes à pareil crime et l'auraient
laissé pareillement impuni. Toutes se seraient
révoltées contre cet acte odieux et auraient
réclamé les mesures sévères qui constituent la
défense de la société contre pareil danger.
Nous pensons qu'il n'est pas une de nos lec-
trices qui ne se joigne à nous pour l'affirmer.

Seulement, nous, femmes, ne pouvons pas
siéger dans le jury. La loi pénale est for-
melle: les jurés sont choisis parmi les élec-
teurs cantonaux. Nous ne sommes électrices ni
cantonales, ni communales, ni fédérales, ni
d'aucune sorte. Alors...

Il y a autre chose encore. L'autre jour, à
cette même audience, entièrement consacrée à
des affaires de mœurs, usage a été fait de la

disposition constitutionnelle — constitution-
nelle, vous entendez bien — qui permet d'ex-
clure les femmes, comme les enfants, de la
salle, dans pareil cas. Et l'on a jugé cet acte
touchant une petite fille, cet acte qui révolte
la conscience et le cœur de toute femme, uni-
quement par des hommes, uniquement devant
des hommes. La loi le permet. Alors...

Alors, si vous n'êtes pas suffragiste après
cela, c'est que vous ne méritez pas de l'être.
E. Gb.

P.S. — L'Association genevoise pour le
Suffrage féminin a organisé, pour le 1^{er} no-
vembre, trop tard malheureusement pour que
nous puissions en rendre compte dans ce nu-
méro du Mouvement, une Assemblée de pro-
testation contre l'exclusion légale des fem-
mes du jury et de l'audience, qui contribuera,
espérons-le, à ouvrir les yeux à celles qui ne
veulent pas du droit de vote « parce qu'elles
ne savent pas ce qu'elles en feraient... ». Nous
en reparlerons dans notre prochain nu-
méro.

* * *

Voici la lettre du Cartel genevois H.S.M. dont
il est question plus haut:

Genève, le 22 octobre 1934.

Monsieur le Rédacteur,

Le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale
tient, au nom des cinquante-deux Sociétés, tant
masculines que féminines, qu'il fédère, à joindre
l'expression de son indignation à toutes les pro-
testations qui se sont déjà élevées de différents
côtés contre le scandaleux jugement rendu le
18 octobre dernier pour une affaire de mœurs.
Il est indispensible, en effet, que l'opinion publi-
que se révolte contre la décision d'un jury ca-
pable de trouver des « circonstances atténuantes »
à l'acte odieux d'un homme abusant d'un enfant
de sept ans, et d'adoircir encore sa condamna-
tion en lui accordant le sursis. Quoi d'étonnant
alors à ce que s'allonge dans les chroniques
judiciaires des journaux la liste de crimes de ce
genre? si là où l'on devrait sévir contre les res-
ponsables et enlever les irresponsables, on ne
trouve que mansuétude et « atténuation »? à quoi
servent tous les efforts actuels pour protéger
l'enfance, la rendre saine et heureuse, si, avec la
plus complète incompréhension de ses responsa-
bilités, un jury prouve que, pour lui, ces cas-là ne
sont que peccadilles?...

Vous remerciant, etc.

Le Bureau du Cartel genevois d'Hygiène
sociale et morale.Lire en 2^{me} page:Margery I. CORBETT ASHBY: La tâche actuelle
des femmes qui veulent la paix.M. F.: L'aide aux chômeuses dans le canton
d'Appenzell.En 3^{me} et 4^{me} pages:

E. Gb.: Un anniversaire.

M.-L. W.: Une visite à l'école Charaoui-Pacha,
au Caire.L. H. P.: La XII^e Conférence des Présidentes
de Sections suffragistes.

Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

Victor WITKOWSKI: Les femmes et les livres.

Ricarda Huch, à l'occasion de son 70^{me} anni-
versaire.

Glané dans la presse. — Que lisons-nous?

La femme et la démocratie

Le programme de la « Journée » fixée à
Berne pour le 25 novembre prochain, et à laquelle
sont conviées, nous le rappelons, tous les mem-
bres de toutes les organisations travaillant dans
le sens du groupement suisse La Femme et la
Démocratie, s'est précisé depuis la parution de
notre précédent numéro, et nous sommes en me-
sure de donner aujourd'hui les indications sui-
vantes:

La réunion aura lieu dès 10 h. 30 du matin
dans la petite salle du Casino (entrée Herre-
gasse). Deux conférences sont prévues pour le
matin: M^{lle} G. Gerhard (Bâle) parlera sur ce



Cliché Jus Suffragit.

Mme Hoda Charaoui-Pacha, l'initiatrice et la fondatrice de tout le féminisme égyptien.
(Voir article en 3^e page).

sujet: Le but et le sens de notre Groupement,
et Mme Leuch (Lausanne) sur celui-ci: Considé-
rations sur la révision de la Constitution.

L'après-midi, dès 2 heures, la séance reprendra
avec une causerie de M^{lle} Gourd (Genève):
Quelques suggestions pour le travail des grou-
pements, et l'on prévoit que le même sujet sera
traité en allemand par M^{me} Kissel (Rheinfelden).
Enfin, M^{lle} Grutter (Berne) présentera des propo-
sitions pratiques pour un programme de travail,
le titre de cette dernière causerie pouvant être
encore modifié.

Il n'est pas prévu de repas général en commun,
ceci pour permettre aux participantes de se
grouper selon leurs affinités dans divers restau-
rants, dont la liste leur sera fournie. Ajoutons,
pour répondre à une question qui nous a été
posée, que la « Journée » sera terminée à temps
pour que les participantes romandes puissent
prendre le direct de 18 h. 05, à destination
des cantons de Vaud et Genève.

Nous publierons dans notre prochain numéro
le programme complet et définitif de cette im-
portante réunion à laquelle, nous espérons que
pourront assister un bon nombre de nos lectrices.

Notre programme et les temps actuels

Nous avions dit que nous reviendrions sur
le très beau travail de M^{me} Chenevard à
l'Assemblée de Genève. Bien que l'Alliance ait
décidé de le faire imprimer, ce dont nous la
félicitons, nous désirons en donner ici un
aperçu à nos lecteurs.

Il est difficile, a dit en substance M^{me}
Chenevard de rester calme actuellement, quand,
de toutes parts, on voit s'instaurer le règne
de la violence: dictature du prolétariat dans
la Russie soviétique, autoritarisme national
ailleurs. Violence de droite! violence de gau-
che! tout cela nous éblouit et ne saurait
laisser intact notre esprit national. Notre jeu-
nesse s'enthousiasme pour diverses doctrines:
le marxisme, le fascisme, les fronts, etc., et
néglige les grands problèmes de l'heure.

Le côté négatif de toutes ces tendances est
qu'il est aujourd'hui mal noté d'être fémi-
niste, et ridicule d'être suffragiste; on pour-
rait parler de la grande pitié de la femme
du temps présent, qui voit battus en brèche
tous ses efforts, qui voit des réformes éco-
nomiques être tentées par l'homme, la plupart
du temps contre elle, et en tous cas sans
qu'elle soit consultée; qui voit s'estomper à
l'horizon de considérables réformes politiques
sans avoir voix au chapitre sinon devant le gui-
chet des contributions!

Les femmes n'ont-elles donc rien fait? ont-
elles mérité cet ostracisme dont on les frappe?
Non, cent fois non, mais la presse est, dans

ce domaine, la grande coupable, en mainte-
nant le public dans l'ignorance la plus com-
plète de tout l'effort féminin. Un match
de foot-ball remplit les colonnes d'un quoti-
dien, une assemblée féminine, le travail fé-
minin et féministe ne vaut pas cinq lignes
de communiqué! Qu'une femme de lettres ou
de science meure, on lui consacre un entrefillet,
mais pour un boxeur ou un coureur, on ouvre
une colonne... Cette hostilité est due probable-
ment au souci constant qu'on a de flatter
le goût des électeurs qui, pour la plupart,
ne sont pas féministes. On peut dire que le
sport est à la mode aujourd'hui, mais non
pas la femme!

Et pourtant... l'Alliance compte actuelle-
ment 190 sociétés féminines qui ont chacune
une activité propre et dont le but est le même:
sauvegarder les intérêts de la femme dans tous
les domaines. On reproche à cette Fédération
d'être trop bourgeoise, trop protestante; ce
n'est pas sa faute puisque les socialistes ont
interdit aux femmes, membres du parti, de
s'affilier à une société bourgeoise. L'activité
de l'Alliance est considérable; c'est d'elle que
sortit l'idée de la Saffa et sa réalisation; elle
intervient en son temps pour que, lors de la
création des caisses d'assurances maladie les
femmes puissent y entrer, demanda que la
prime d'allaitement fut élevée; elle étudie la
question de l'assurance maternité, s'occupe
d'éducation nationale dans un sens large, or-
ganise des journées éducatives, préconise l'en-
seignement ménager post-scolaire obligatoire,
appuie ceux qui luttent contre les stupéfiants,
contre les jeux en Suisse, protège la nationa-
lité de la femme mariée, etc., etc.

(La fin en 3^{me} page.)

L. H. P.

Le centenaire de Marie-Anne Calame

« L'histoire est une résurrection ». Cette parole
de Michelet ne peut se vérifier mieux qu'en ce
moment où se déroulent, au Locle, les cérémonies
du centenaire de la mort de Marie-Anne Calame.

Samedi 20 octobre, dans l'Asile même des
Billodes qu'elle a fondé, édifié et dirigé, l'ar-
tiste, la philanthrope, l'éducatrice, renaissait de
ses cendres. Son portrait, ceux de sa famille, de
ses amis, de ses contemporains, peuplaient les
parois de la salle d'exposition, et contemplant,
autant qu'ils en étaient contemplés, la foule
venue en son honneur. Dans des vitrines: des
manuscrits, de délicats émaux peints par Marie-
Anne Calame, de merveilleuses dentelles exé-
cutées par ses protégées, mille menus objets
évoquant le passé. Dans ce décor, des chœurs
chantés par de petits pensionnaires de l'Asile
célébraient, à l'égal de César et de Titus, Frédé-
ric-Auguste III, roi de Prusse et Prince de